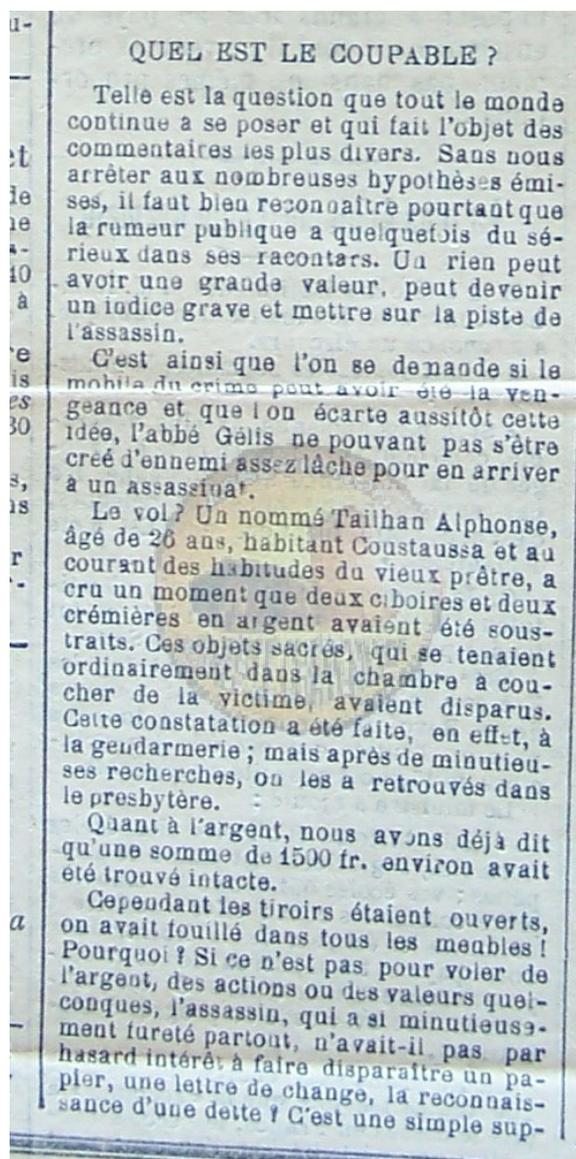
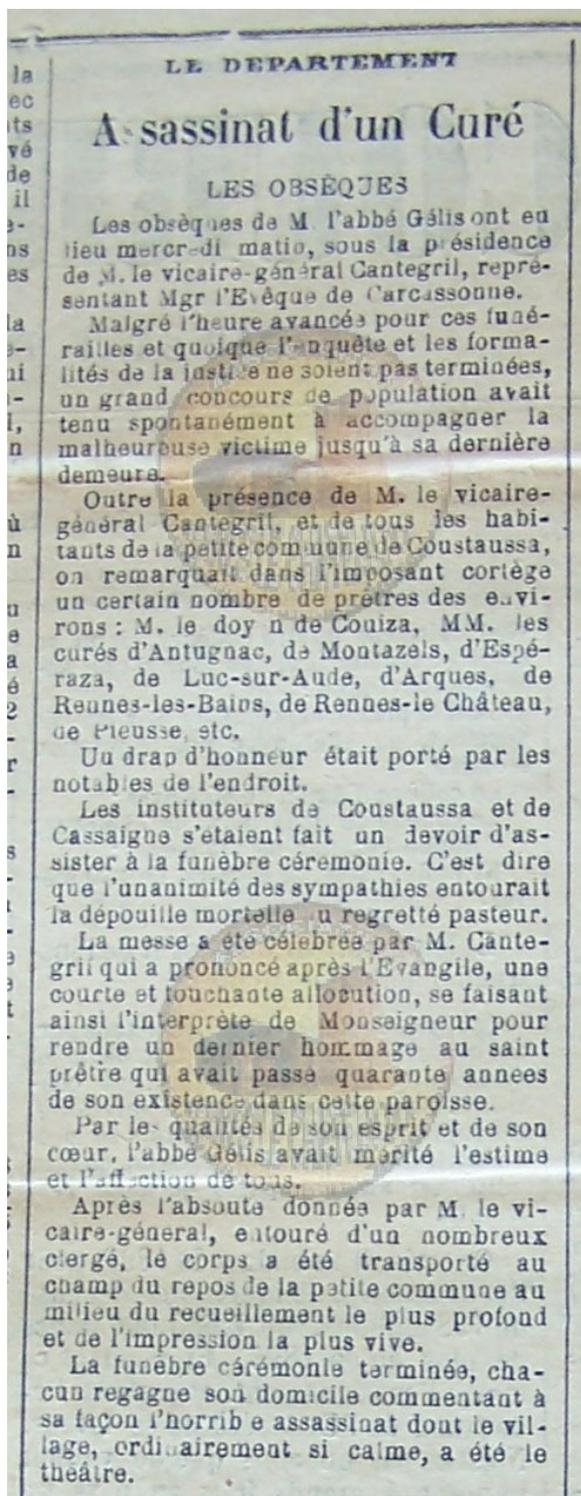


Faisant suite à un premier article (*) annonçant l'assassinat de l'abbé Antoine Gélis, Le quotidien régional *Le Courrier de l'Aude*, dans son édition du 5 novembre 1897, revient sur ce fait divers et sur les obsèques du curé de Coustaussa.



(*) Lire ce premier article ici : http://jhaldezos.free.fr/pressetmagazines/le_courrier_de_aude/Article_%203_11_1897.html

position d'entre les nombreuses qui courent la rue et que nous rapportons sans y attacher plus d'importance.

Du reste, l'abbé Gélis notait fidèlement et scrupuleusement tous ses comptes. C'était un homme d'ordre parfait sur ce point. Il peut donc se faire qu'en vérifiant les papiers qui ont été mis sous scellés on retrouve la trace notée d'une valeur devant exister et étant disparue.

En attendant, la justice se perd elle-même en conjectures de toute sorte sur le mobile qui a pu armer l'assassin. Ce que l'on peut supposer réellement, c'est que ce dernier n'est pas un étranger au pays.

Un instant, on a soupçonné deux chemineaux, vus dans la journée de dimanche à Coustaussa, comme étant les auteurs du crime. Ceux-ci furent arrêtés à Campagne-sur-Aude par la gendarmerie de Quillan ; ils purent fournir un alibi et sont aujourd'hui en liberté.

On sait que l'abbé Gélis vivait seul, enfermé à clef dans son presbytère et qu'il n'ouvrait sa porte qu'à une voix connue de lui. Or, lundi matin, le vieux curé était porteur des molletières en cuir comme lorsqu'il se dispose à monter à cheval pour aller dire sa messe à Cassaigne. C'est donc à ce moment-là que l'assassin a dû frapper à sa porte et a été introduit dans le presbytère sous un motif quelconque. Le point de savoir si le coupable est un homme du pays connaissant les habitudes de l'abbé Gélis ne fait ici, ce nous semble, l'ombre d'aucun doute.

On sait le reste.

C'est le petit neveu de la victime, le sieur Pagès Ernest, âgé de 22 ans qui a pénétré le premier dans la cuisine et a découvert le cadavre de son oncle. Le pauvre garçon est encore aujourd'hui en proie à la plus pénible impression.

A ses cris, tout le village est accouru au presbytère pour voir l'affreux spectacle. M. Fabre Jean, maire de la commune, dut organiser un service d'ordre afin d'empêcher les gens d'entrer avant que la justice soit venue faire les constatations légales et apposer les scellés.

En opérant leurs premières formalités, les autorités ont mis la main sur le testament du défunt qui constitue comme son héritier universel M. l'abbé Malot, chapelain de Grèzes, son neveu, auprès duquel il devait se retirer dans très peu de temps. M. l'abbé Malot avait même déjà loué une maisonnette à cette intention.

La gendarmerie et le parquet de Limoux ont interrogé plusieurs habitants de Coustaussa, un certain nombre plutôt, et personne n'a pu donner le moindre renseignement sur le crime. Leurs déclarations se résument en ceci : étonnés que M. le curé ne venait pas dire sa messe lundi matin, ils prirent le parti de l'envoyer chercher par un des neveux.

La lutte entre la victime et son assassin a dû être terrible ; on a dû entendre quelque bruit, a-t-on fait observer. De plus, le presbytère est situé au cœur du village et se trouve entouré de maisons bien rapprochées. Comment se fait-il que personne n'ait rien vu ni entendu ?

A cette question importante, aucun ne pouvait répondre. En effet, les maisons contiguës au presbytère sont toutes inhabitées.

On voit par ces simples détails que le plus grand mystère est appelé à régner sur ce horrible drame.

Aucun témoin, aucun soupçon, aucune piste à suivre, aucun indice... Dieu seul connaît le coupable. Mais Dieu permettra-t-il que ce coupable reste impuni ?

Dans tous les cas, si la justice des hommes est impuissante à l'atteindre, ce lâche assassin d'un vieillard à cheveux blancs est désormais condamné à vivre avec un pesant fardeau sur la conscience, en attendant que le remords ne le rongé et le tue lui-même bientôt pour recevoir de la justice divine la punition de son forfait.